

L'An deux mille vingt-quatre, le onze du mois de mars à dix-huit heures trente, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Campagne de Caux convoqués, se sont réunis à la salle La Ficelle de GODERVILLE sous la présidence de Serge GIRARD. La convocation et l'ordre du jour ont été transmis aux conseillers communautaires le Mardi 5 mars 2024.

Étaient présents : LESAUVAGE Huguette, Maire d'ANGERVILLE-BAILLEUL, RIVOALLAN Pierre, Maire d'ANNOUVILLE-VILMESNIL, LEMESLE Michel, Maire de d'AUBERVILLE-LA-RENAULT, MABIRE Pascal, Maire de BEC-DE-MORTAGNE, AUBE Annie, Conseillère Titulaire de BEC-DE-MORTAGNE, GEULIN Isabelle, Maire de BENARVILLE, FLEURY David, Maire de BORNAMBUSC, MALO Jean-Claude, Maire de BREAUDE, DHERVILLEZ Pascale, Conseillère Titulaire de BREAUDE, BLONDEL André-Pierre, Maire de BRETTEVILLE-DU-GRAND-CAUX, DURECU Annie, Conseillère Titulaire de BRETTEVILLE-DU-GRAND-CAUX, DUBOCAGE Kévin, Conseiller Titulaire de BRETTEVILLE-DU-GRAND-CAUX, DELAMARE Pascal, Maire de DAUBEUF-SERVILLE, PAUMELLE René, Conseiller Titulaire d'ECRAINVILLE, CARLIERE Frédéric, Maire de GODERVILLE, GERON Michel, Conseiller Titulaire de GODERVILLE, COZIC Bernadette, Conseillère Titulaire de GODERVILLE, MOIZAN Gérard, Conseiller Titulaire de GODERVILLE, ROSE Marc, Conseiller Titulaire de GODERVILLE, LAVILLE-RENET GÉRALDINE, Conseillère Titulaire de GODERVILLE, , GIRARD Serge, Maire de GRAINVILLE-YMAUVILLE, DRUGUET Jean-Pierre, Conseiller Titulaire de GRAINVILLE-YMAUVILLE, JEZEQUEL David, Maire d'HOQUETOT, SOLINAS Christian, Maire de MANNEVILLE-LA-GOUPIL, REMOND Franck, Maire de MENTHEVILLE, QUESADA Antonio, Maire de SAINT-MACLOU-LA-BRIERE, BRULIN Corinne, Conseillère Titulaire de SAINT-MACLOU-LA-BRIERE, BAYOU Anthony, Maire de SAINT-SAUVEUR-D'EMALLEVILLE, BASILLE André, Maire de SAUSSEUZEMARE-EN-CAUX, GOUPIL Gervais, Maire de TOCQUEVILLE-LES-MURS, NIEPCERON Hervé, Maire de VATTETOT-SOUS-BEAUMONT, MURARI-BOZEC Marie-Claude, Conseillère Titulaire de VATTETOT-SOUS-BEAUMONT, SCHUFT Emmanuelle, Maire de VIRVILLE

Pouvoirs de :

- Mme GUEROULT Claire, Maire d'ECRAINVILLE à M. PAUMELLE René, Conseiller Titulaire d'ECRAINVILLE,
- Mme VANIER Pascaline, Conseillère Titulaire de GODERVILLE à M. GERON Michel, Conseiller Titulaire de GODERVILLE,
- Mme BAILLEUL Marilyne, Conseillère Titulaire d'ANNOUVILLE-VILMESNIL à M. RIVOALLAN Pierre, Maire d'ANNOUVILLE-VILMESNIL,
- Mme MAESEN Lydie, Conseillère Titulaire d'AUBERVILLE-LA-RENAULT à M. LEMESLE Michel, Maire de d'AUBERVILLE-LA-RENAULT
- Mme LELIEVRE Linda, Conseillère Titulaire de MANNEVILLE-LA-GOUPIL à M. SOLINAS Christian, Maire de MANNEVILLE-LA-GOUPIL
- Mme LECARPENTIER Véronique, Conseillère Titulaire de SAINT-SAUVEUR-D'EMALLEVILLE à BAYOU Anthony, Maire de SAINT-SAUVEUR-D'EMALLEVILLE
- M. VAUCHEL Benoit, Conseiller Titulaire de SAUSSEUZEMARE-EN-CAUX à M. BASILLE André, Maire de SAUSSEUZEMARE-EN-CAUX

Excusés :

- M. VANDERMEERSCH Aldric, Conseiller Titulaire de BREAUDE,
- M. LÉROUX Christian, Maire de GONFREVILLE-CAILLOT,

Assistaient également à la réunion : Mme MIUS Sandrine, Directrice Générale des Services, Mme GADONNA Angélique, Administration Générale, Mme LEBLED GÉRALDINE, Administration Générale.

Secrétaire de Séance : Mme SCHUFT Emmanuelle

Nombre de Membres en exercice	42
Nombre de présents	33
Quorum	21
Nombre de votants	40

Délibération n° 016/2024

OBJET : LANCEMENT D'UN ACCORD CADRE A BONS DE COMMANDE POUR LA FOURNITURE DE BACS ET COMPOSTEURS

OBJET : LANCEMENT D'UN ACCORD CADRÉ A BONS DE COMMANDE POUR LA FOURNITURE DE BACS ET COMPOSTEURS

Exposé des motifs valant note explicative de synthèse au sens de l'article L. 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales :

- Vu** le code général des collectivités territoriales ;
Vu les Statuts de la Communauté de Communes Campagnes de Caux ;
Vu le code de la commande publique ;

Dans le cadre de la collecte des déchets ménagers et assimilés en porte-à-porte, la Communauté de Communes attribue des bacs destinés à la collecte des ordures ménagères et des déchets recyclables aux redevables de la Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères (REOM).

Les équipements sont remis gratuitement dans le cadre de la REOM et restent la propriété de la collectivité. Lors de la remise des bacs, la collectivité procède à l'enregistrement du matériel attribué (numéros d'identification et puce) dans la base de données REOM. Les bacs non rendus font l'objet d'une facturation. Le volume des bacs fournis est adapté au nombre de personnes composant le foyer. L'entretien des bacs est à la charge des usagers.

Afin de développer le compostage sur le territoire, la Communauté de Communes propose également des composteurs individuels à prix réduits. Dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie biodéchets, la collectivité souhaite également développer le compostage collectif et en établissement.

Dans ce cadre, il est proposé de lancer un accord-cadre à bons de commande passé selon une procédure adaptée pour la fourniture de bacs et composteurs pour une durée de 2 ans renouvelable une fois tacitement pour la même durée que la période initiale. Cet accord cadre est divisé en 2 lots :

- Lot n°1 : Fourniture de bacs
- Lot n°2 : Fournitures de composteurs

Cet accord cadre est passé avec un montant maximum de 180 000€ HT pour la durée totale du marché, réparti de la façon suivant :

Lot 1 : 85 000€ HT maximum pour la durée totale du marché

Lot 2 : 95 000€ HT maximum pour la durée totale du marché

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide :

Par 36 voix Pour et 4 abstentions de Mme BAILLEUL Marilyne, M. BLONDEL André-Pierre, M. RIVOALLAN Pierre, M. VAUCHEL Benoît.

- **D'AUTORISER** le Président à lancer l'accord-cadre pour la fourniture de bacs et composteurs ;
- **D'AUTORISER** le Président à retenir l'offre du candidat le mieux-disant, après avis de la Commission d'Appels d'Offres ;
- **D'AUTORISER** le Président à signer l'accord-cadre ;
- **D'AUTORISER** le Président à signer tout document relatif à cette affaire ;
- **D'AUTORISER** le Président à inscrire les dépenses au budget rudologie.

Communauté de Communes
Campagne de Caux
52 Impasse du Lin
76110 GODERVILLE

Serge GIRARD,
Président de la Communauté de
Communes Campagne de Caux

